

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures et trois minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Saint Théodorit au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 19 janvier 2023

Date d'affichage : le 19 janvier 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 44

Votants : 44 + 7 = 51

Votants par procuration : 7

Absents excusés : 4

Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, Mme MOURET Aube, MM. ROUDIL Joël, FURESTIER David, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, Mme SEGURA Delphine, MM. CAUVIN Bernard, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, ACQUIER Jean-Yves, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme BARBIER Mireille, MM. CATHALA Serge, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme MARTIN Catherine, MM. BARON Jérôme, Mme BARON Réjane, MM. BERTO Stéphan, FERRAULT Claude, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MEUNIER Hélène, M. MOH Cyril, Mme ROUX Florence, MM. TARQUINI Joseph, CUENOT Jean-Louis, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mme AGNIEL Virginie, MM. GAILLARD Olivier, MONEL José

Procurations :

Mme AUBERT Martine à Mme MARTIN Catherine

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

M. BRESSET Cyrille à M. CRUVEILLER Fabien

M. VIALA Christian à M. CAUVIN Bernard

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

M. MOLINES Louis à M. GAILLARD Olivier

Mme LAURENT Stéphanie à M. JEAN Lionel

Absents excusés: M. HERNANDEZ Frédéric, Mme ROTTE Sandrine, MM. CLAVEL Christian, WEITZ Bruno,

Absents: Mme TARNOWSKI Gabrielle, M. OLIVIERI Bruno

Secrétaire de séance : M. Joël ROUDIL

Début de séance : 18h03

Délibération n°001/2023 : Approbation du conseil communautaire du 21 décembre 2022

Fabien CRUVEILLER rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 21 décembre 2022 a été envoyé aux conseillers communautaires titulaires, suppléants et aux mairies.

Il indique que depuis la diffusion du compte-rendu le 28 décembre 2022, plusieurs observations et contributions ont été reçues au siège de la Communauté de Communes relatives au PAS du SCOT

Il donne lecture des observations :

Monsieur Gilles TRINQUIER, Maire d'Aigremont (le 29 décembre 2022) :

« Concernant le compte rendu conseil communautaire du 21/12/2022 dont le premier point de l'ordre du jour était dédié au PAS du SCOT du PIÉMONT CÉVENOL, mes propos n'ont peut-être pas été suffisamment clairs, ou explicites, et/ou bien entendus à cause de mon éloignement, il me semble judicieux de les retranscrire dans l'ordre de mes prises de parole.

En préambule et sans vouloir polémique, j'ai encore et toujours le sentiment qu'en matière de développement économique, le territoire de l'ancienne communauté de communes « Autour de Lédignan » est un peu laissé pour compte.

Mais j'en reviens à l'objet de ma réponse au sujet du Plan d'Aménagement Stratégique de SCOT du Piémont Cévenol.

1/ Les mobilités :

Effectivement, j'avais estimé que l'état voulait nous amener là où il voulait que nous allions. Mais, j'ai rappelé que les routes Nationale 106, et Départementales 6110, 8 et 907 étaient des axes routiers majeurs pour notre territoire et insuffisamment pris en compte (Je ne parlais pas de la commune d'Aigremont en particulier).

Une fois de plus malheureusement, car j'avais déjà eu l'occasion de l'indiquer lors d'un séminaire, il y a maintenant quelques années.

A cette époque-là, un bureau d'études les avait tout simplement zappées, et aujourd'hui, l'agence d'urbanisme nous la rejoue.

Je vais finir par croire que tous ces gens ne connaissent absolument pas le territoire, car je n'ose pas imaginer que ce soit volontairement.

Avec les précisions suivantes :

- ⇒ RN106 : liaison Massif central – pourtour Méditerranéen + réseau LIO
- ⇒ D6110 : liaison Basse Ardèche-Lozère-bassin Alésien – pourtour Méditerranéen Montpellier - hôpitaux
- ⇒ D8 : liaison Nord Hérault-Aveyron-Ouest Gard – Uzège-Vallée du Rhône
- ⇒ D907 Liaison Lozère via Saint-Jean du Gard – Nîmes + réseau LIO

2/ Population – Habitat :

J'avais exprimé l'importance d'avoir une vigilance particulière quant aux établissements scolaires de maternelles et primaires, qui, malgré le taux de progression actuel de population, subissent déjà une baisse sensible des effectifs.

3/ Ressource en eau :

J'avais tout simplement indiqué que j'étais tout à fait favorable à l'utilisation des eaux usées pour complément à l'irrigation agricole.

4/ Développement agricole :

J'avais souligné qu'il était indispensable que la zone d'activité d'Aigremont soit gravée dans le marbre en lieu et place d'une « réflexion » comme malheureusement, ou malencontreusement semble l'indiquer

le document du PAS. J'y tiens particulièrement, tout comme l'ensemble du conseil municipal d'Aigremont. »

Monsieur Robert CAHU, Maire de Canaules et Argentières (le 10 janvier 2023) :
Concernant le Pv du conseil communautaire
Ci-dessous des remarques de formulation de mes propos sur le PV :

Page 9 § début de page : une partie du texte est en contresens. Remplacer par
"Monsieur CAHU explique que Canaules se trouve sur l'axe Alès - Quissac - Montpellier RD24 et que le village est plutôt tourné vers Lézan Lédignan St Christol. Sa croissance démographique de l'ordre de 1,5-2% ces dernières années avec l'arrivée de plusieurs jeunes couples avec enfants. L'hypothèse, dans le cadre du PLU en cours, est 2,5-3% pour les prochaines années avec surtout de l'habitat groupé alors que les derniers lotissements sont sur des parcelles de 700 m2.
Du côté mobilité nous sommes desservis depuis le mois de septembre par un bus de Ales'y, Agglo d'Alès. Merci de noter qu'un nombre significatif de canaulois se déplace en vélo vers les villages alentour (Lézan, Lédignan, Quissac, Sauve, ...) pour le travail ou autres services. Nous aimerions que des voies cyclables soient marquées au sol."

Page 13 : § vers le bas de page texte à remplacer par :
"Monsieur CAHU demande comment on va réagir sur le complément de diagnostic évoqué par la DDTM, parce que si le diagnostic est biaisé, le PAS le sera aussi en plus d'être déjà discuté. Et le biais se retrouvera dans le DOO. Il demande aussi combien de communes ont un PLU en cours."

Page 15 : § M Cruveiller interpelle M CAHU : apparemment ma remarque à laquelle M Cruveiller répond n'est pas notée, la noter ainsi :
"A Canaules nous voulons grossir avec de l'habitat groupé R+1 R+2 en regard du cœur du village. Ce n'est pas les tours de la Défense, les cœurs des villages sont déjà en R+1 R+2."

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

